

Association SLEP

3 ANS
À TOUS ÂGES

PROJET Pédagogique

2024

ECOLE DE MUSIQUE

2025

Disciplines :
Accordéon, Batterie, Basse, Guitare,
Piano, Saxophone, Violon



SOMMAIRE



1

AVANT PROPOS

2

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

3

MISSION DE L'EQUIPE PEDAGOGIQUE

4

EVEIL MUSICAL

5

**FORMATION MUSICALE
PRATIQUE INSTRUMENTALE**

6

PRATIQUE COLLECTIVE

7

CURSUS

8

**SUIVI DES ELEVES
PUBLIC ADULTE**

9

**ECOLE DE MUSIQUE
POLITIQUE TARIFAIRE/LOCAUX**

PROJET PEDAGOGIQUE

AVANT PROPOS

Le projet pédagogique de l'école de musique s'inscrit dans « le schéma communautaire de développement de l'enseignement de la musique et de la danse de l'agglomération de La Rochelle ». Il décline différentes orientations articulées autour de deux axes : un cursus d'enseignement musical et un programme de musique loisir. Il explique entre autres les objectifs pédagogiques émanant de l'école de musique de la SLEP et mis en œuvre par les professeurs.

Quel que soit la méthode* d'apprentissage retenu par l'élève et/ou la famille, l'école de musique est un lieu d'enseignement où toutes les pratiques peuvent coexister dans un même espace. Également lieu de rencontres, d'échanges artistiques où les pratiques collectives sont favorisées, tournées vers une sensibilisation des publics, de diffusion, de conseils et de ressources.

L'évolution de l'école de musique prendra en compte les demandes des publics, les compétences des professionnels, les moyens budgétaires territoriaux alloués. L'ensemble de ces éléments feront l'objet d'une réflexion permanente entre élus, enseignants, élèves et différents partenaires.

L'école de musique s'adresse aux enfants à partir de 3 ans et sans limite d'âge adulte.

1.MEDHODES D'ENSEIGNEMENT :

Six cursus d'enseignement sont déclinés :

CURSUS 1

- Pratique instrumentale

CURSUS 2

- Pratique collective
(Confirmés)

CURSUS 3

- Pratique instrumentale
- Pratique collective

CURSUS 4

- Pratique instrumentale
- FM

CURSUS 5

- Pratique instrumentale
- Pratique collective
- FM
(Diplômant)

CURSUS 6

Eveil musical
Petite section
jusqu'au cours
Préparatoire (CP)

2 . LES OBJECTIFS

2.1 OBJECTIF : PEDAGOGIE POSITIVE

Mise en œuvre d'une pédagogie positive basée sur le plaisir de jouer ensemble et du partage de connaissance pour toutes les pratiques et tous les publics

L'école de musique se donne pour objectif - grâce à la découverte de la singularité de la pratique musicale et la diversité des disciplines proposées- de construire l'autonomie de la pratique musicale ainsi que le « projet de vie » du musicien.

Le projet doit amener les élèves à valoriser leurs compétences, accompagner leurs ambitions et ouvrir des possibles pour l'élèves. La qualité de l'enseignement donne aux élèves la possibilité d'intégrer le conservatoire mais aussi de répondre aux différents besoins des pratiques amateurs toutes esthétiques confondues (classique, jazz, musiques actuelles, chœur...).

2.2 OBJECTIF : ACCES A LA PRATIQUE MUSICALE POUR TOUTES ET TOUS

Favoriser l'accueil de nouveaux publics par la mise en place de dispositifs pédagogiques durant le temps périscolaire et extrascolaire afin de développer la diversification des publics.

L'école se tourne vers de nouveaux publics avec :

- Des actions de sensibilisation et d'animation en milieu scolaire et durant la pause méridienne pour les enfants en école primaire, le collège en lien avec le professeur de musique de l'établissement. En privilégiant le développement de projets d'interdisciplinarité – comme la fête de la musique
- Des actions ponctuelles accessibles à un public extérieur à l'école, telles qu'un orchestre parent-enfant, une intervention à la crèche de la Baleine Bleue, Chœur à l'école

2.3 OBJECTIF : L'EDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE

La pratique musicale est un vecteur de la formation de l'individu citoyen, grâce aux restitutions publiques lors d'action d'animation du territoire.

L'école établit des partenariats interdisciplinaires, avec d'autres écoles ou associations du territoire, en privilégiant les rencontres intergénérationnelles et interculturelles sous forme de d'actions pédagogiques.

Les spectacles, concerts sont des événements importants pour la vie de l'école mais avant tout pour la formation de l'élève. C'est un moment où il est confronté à un public, c'est un contexte qui lui permet d'apprécier ses acquisitions et renforce son apprentissage.

3. LA MISSION DE L'EQUIPE PEDAGOGIQUE

L'équipe pédagogique est constituée d'une coordination pédagogique et de 6 enseignants.es. L'école de musique est avant tout un lieu d'enseignement.

Les enseignants.es sont présents pour encadrer, conseiller et évaluer l'élève ; chacun d'entre eux enseigne la pratique musicale correspondant à sa compétence, par ailleurs les cours de formation musicale sont dispensés tous instruments confondus.

Les professeurs ont une liberté d'invention pédagogique et sont force de propositions (pour ex : faire découvrir aux élèves « l'envers du décor » grâce à des visites de studio – La Sirène, invitation ponctuelle d'artistes en situation de jeu offrant une proximité permettant d'échanger) ; pour susciter et ouvrir le répertoire musical de l'élève, les professeurs diversifient et apportent des connaissances sur des artistes et des styles de musique variés.

Ils participent, en dehors du temps de cours hebdomadaire imparti, aux actions liées à l'enseignement, considérées comme partie intégrantes de leur fonction (progression par cycle, évaluation des élèves, concertation pédagogique)

La pratique musicale est un fort vecteur de la formation du citoyen. Les enseignants participants doivent mettre en œuvre des actions s'inscrivant dans la vie culturelle locale et tiennent, auprès des praticiens amateurs un rôle de conseil.

Ils veillent à leur formation permanente, et au ressourcement de leurs pratiques artistiques. En cela ils sont aidés par l'affiliation de l'école de musique à l'ASSEM 17.

Les professeurs seront sollicités pour intervenir dans les écoles primaires, au collège sur des projets spécifiques. Cette dimension est particulièrement importante pour promouvoir l'accès à la musique.

Les parents des élèves sont obligatoirement associés à cette démarche pour qu'ils encouragent, et veillent à une pratique régulière. Il est donc nécessaire que le professeur échange avec la famille. Si la pratique musicale fait référence à des notions de plaisir et de loisir, elle ne doit pas cacher la notion d'efforts et de progression pour un résultat satisfaisant.

Pour cela, des cycles d'études ont été élaborés, chaque cycle est d'une durée de 3 à 5 ans en moyenne. A l'exception des cycles d'éveil le passage d'un cycle à l'autre se fait par une évaluation. Celle-ci est conçue en cohérence, non seulement, avec les contenus enseignés, mais aussi avec les situations musicales dans lesquelles le savoir ou le savoir-faire a été acquis. L'évaluation continue permet d'apprécier la progression de l'élève, à travers, les pratiques collectives, instrumentales, la formation musicale, les restitutions.

4.EVEIL MUSICAL

OBJECTIF : L'INITIATION SENSORIELLE

Avant d'intégrer les pratiques instrumentales, les enfants de l'école maternelle et du CP (cours préparatoire) suivent les classes d'éveil musical. Ce qui permet d'acquérir une connaissance et une culture générale qui aidera l'élève à intégrer un langage commun utile dans sa pratique musicale.

Trois ateliers :

- Petite et moyenne section
- Grande section
- CP (approche de la formation musicale)

Supports pédagogiques :

- Chants
- Danses
- Instruments de musique
- Écoute musicale
- Jeux

Le programme est établi par l'enseignant, e en fonction du niveau, des âges. L'enfant s'exprime avant tout par le jeu : l'enfant joue pour découvrir, pour explorer, pour imaginer, pour construire et développer ses premières notions musicales. Il découvre le plaisir de manipuler les sons. L'élève est toujours placé au cœur d'un dispositif lui permettant de progresser individuellement et dans le cadre d'une pratique collective.

Cette découverte permet :

- Le développement de l'attention et de la concentration.
- La maîtrise gestuelle (frapper plus ou moins fort sur une percussion, frapper au bon endroit).
- Une précision de l'écoute de soi et de l'autre (jouer fort ou doucement, lentement ou rapidement, avant ou après l'autre, etc....).
- Le développement d'une meilleure appréhension du temps (faire des sons courts ou des sons longs) et de l'espace (d'où vient le son que j'entends ?).

5. LA FORMATION MUSICALE

OBJECTIF : DÉCOUVERTE ET APPROPRIATION *par le chant, rythme, écoute, lecture*

Les cours de Formation Musicale permettent à tous les élèves de découvrir et d'appréhender le langage de la Musique et d'acquérir une connaissance de la culture musicale qui aidera l'élève tout au long de sa vie et plus particulièrement dans sa pratique instrumentale.

- Les programmes sont établis et renouvelés en fonction du niveau, des âges, des centres d'intérêts des élèves.
- En concertation avec l'équipe pédagogique, des passerelles entre la pratique instrumentale, les pratiques collectives et la formation musicale sont créées pour permettre aux élèves d'être plus actifs, plus autonomes.
- Les notions fondamentales de lecture, de justesse, de déchiffrage, d'écoute seront directement mises en pratique dans le cadre des cours par la pratique vocale ou instrumentale. La forme d'une année à l'autre peut varier, mais l'élève sera toujours placé au cœur d'un dispositif lui permettant de progresser individuellement et dans le cadre d'une pratique collective.
- Des temps de coordination pédagogique sont instaurés pour permettre à tous les professeurs de participer à l'encadrement du parcours de l'élève. Également d'éviter le cloisonnement des activités au sein de l'école.
- La formation musicale n'est pas obligatoire mais vivement conseillé par le schéma communautaire jusqu'à la fin du cursus de deuxième cycle proposé par l'école.
- Afin de répondre aux différents publics, un parcours de formation musicale « adultes » est proposé.

6. LA PRATIQUE INSTRUMENTALE

OBJECTIF : AMENER L'ENFANT A LA MUSIQUE

L'apprentissage instrumental au sein de l'école de musique est organisé sous forme de cycles. Des cours individuels (face à face pédagogique) ou collectifs (par deux) sont proposés en fonction des objectifs pédagogiques

L'organisation des cours est propre à chaque professeur. L'enseignant peut faire évoluer les dispositifs selon le projet personnel de l'apprenant : par session, par alternance, avec d'autres instruments ou non, voire même sous la forme de transmission d'élève entre eux sous l'expertise du professeur.

6.1 Deux approches pédagogiques différentes mais complémentaires :

6.1.1 Le cours individuel

Le cours individuel permet d'adapter au plus juste la pédagogie au profil et à la progression de chaque élève. Cette relation unique dans le cursus d'apprentissage d'un enfant, est un moment privilégié avec l'adulte. L'enseignant peut ainsi mieux connaître son élève l'orienter et l'aider de la façon la plus appropriée. Dans le cas d'un débutant adolescent ou adulte, cette relation est davantage fondée sur l'échange.

6.1.2. La pédagogie du groupe

La pédagogie de groupe présente un intérêt ludique et génère souvent une émulation, voire une synergie, entre les élèves.

Ces deux approches sont complémentaires, le choix est laissé à l'appréciation du professeur.

7. LES PRATIQUES COLLECTIVES

OBJECTIF : DÉVELOPPER DES QUALITÉS MUSICALES liées à l'écoute des autres

Les pratiques collectives sont la finalité même de l'apprentissage musical parce que la musique est un langage. Elles permettent à l'élève de découvrir le plaisir de jouer ensemble, de développer la confiance en soi, l'autonomie et le respect de valeurs partagées.

Les pratiques collectives servent également de pont entre la formation musicale et la formation instrumentale. C'est l'occasion pour l'apprenant d'enrichir sa culture musicale par la découverte d'autres instruments, d'autres styles et de participer à la réalisation de projets artistiques et pourquoi pas de les lier à d'autres disciplines artistiques (danse, théâtre, peinture) lors d'évènements sur le territoire.

Cette complémentarité de disciplines permet un regard « croisé » sur l'élève, une ouverture musicale plus riche, un sentiment d'échange et de partage au travers de la musique, dans le respect des personnalités et des choix musicaux de chacun.

Ces ensembles permettent également la diffusion lors de concerts à l'école ou à l'extérieur. Ils sont adaptés et adaptables en fonction des projets soutenus par l'équipe pédagogique. Très formateur pour les musiciens participant à ces ensembles, (situation de concert) ils sont également appréciés des publics pour leur diversité.

LES CURSUS

OBJECTIF : CONSTRUIRE SA FORMATION
Conduire et évaluer les apprentissages

Permettre de se déterminer :

Pour les cours instrumentaux, une porte ouverte est organisée en fin d'année scolaire destinée à faire découvrir à l'élève l'instrument qui lui convient. Cette étape doit être l'amorce de la motivation et de la curiosité de l'individu.

8.1 Organisation des parcours :

Cinq parcours au choix, le sixième s'adresse aux élèves de maternelle et du cours préparatoire. A chaque début d'année l'élève a le choix entre :

- Cursus loisir :

Choix des disciplines et de leur nombre pour une pratique libre de la musique

- Cursus semi-complet ou complet :

Pratique instrumentale, Pratique collective

Pratique instrumentale, Formation musicale

Pratique instrumentale, Pratique collective, Formation musicale

Ce cursus comprend le cycle 1 (d'une durée de 3 à 5 ans) et le cycle 2 (d'une durée de 3 à 5 ans). Le changement de cycle se fera sous forme d'évaluation.

- Cursus éveil musical

8.2 Le premier cycle

Il privilégie l'approche sensorielle et corporelle, le développement de la curiosité, la construction de la motivation. C'est au cours de ce cycle que sont mises en œuvre les bases de la pratique individuelle et collective, les repères d'écoute, le vocabulaire et les connaissances adaptées à l'âge des élèves.

Ce cycle se déroule sur 3 à 6 ans, avec une possibilité de prolongation ou de diminution en fonction du rythme d'acquisition de l'élève

8.3.1 Le contenu des épreuves :

Le principe de base est que chaque élève doit valider trois unités de valeurs (formation musicale, instrumentale, pratiques collectives). Il n'est pas tenu de le faire la même année, la fin de cycle est validée par l'établissement dès l'obtention des trois U.V.

- **Épreuve instrumentale**

Le programme à travailler est donné au candidat 8 semaines avant l'examen :

- **Une pièce imposée** choisie parmi l'ensemble des propositions de la Fédération Française des écoles de Musique, de la confédération Musicale de France ou du Conservatoire à Rayonnement Départemental.

- **Une pièce au choix** correspondant bien sûr au niveau présenté et dont le caractère, le style est différent de la première pièce.

8. 4 Atelier de FM

L'évaluation des acquis de fin de cycle pour la discipline « formation musicale » se fait lors d'une mise en situation musicale où une dizaine de candidats regroupés par niveaux et dirigés par un professeur, mettent en place une pièce vocale et/ou instrumentale.

8.5 Pratiques collectives

Les pratiques collectives sont évaluées par les enseignants responsables des ateliers, sur les critères suivants :

- Compétences instrumentales
- Connaissance des esthétiques (style et lecture)
- Assiduité, et investissement personnel de l'élève

8. 6 Le deuxième cycle

Cette deuxième partie de formation est une suite logique du premier cycle, un prolongement et un approfondissement des acquis de l'élève. Cette suite aura pour principal objectif de favoriser l'autonomie musicale des élèves.

Le contenu des épreuves du second cycle est identique à celui du premier mais nécessairement plus performant.

9. LE SUIVI DES ELEVES

L'évaluation a un caractère informatif : elle donne aux enseignants des indications précises sur les notions assimilées et permet de modifier, si nécessaire, les démarches et les contenus. Elle donne un point de repère et d'informations aux parents, suscitant ainsi le dialogue.

Le support d'évaluation relève du choix des professeurs mais la forme et les appréciations ne doivent pas s'apparenter à celui de l'instruction.

10. LE PUBLIC ADULTE

Sans limite d'âge.

Débutant ou amateur confirmé.

11. L'ECOLE DE MUSIQUE

11.1 Un lieu de complémentarité

- La coordinatrice pédagogique et les professeurs sont attentifs à suivre les évolutions de contenus de l'enseignement impulsé par le conservatoire. Ainsi que des modalités d'application, les projets internes à l'établissement, les actions extérieures...
- La collaboration entre les différents membres de l'équipe doit être efficace en direction des élèves tout d'abord et également dans l'investissement lors des projets. Les professeurs pourront proposer et encadrer certaines actions qui doivent avoir des objectifs pédagogiques clairs.

11.2 Un lieu de partage

- Lieu de ressources et de conseils dans la limite de ses moyens
- Espace de pratiques musicales
- Lieu intergénérationnel et interculturel
- Lieu de rencontre

12. LA POLITIQUE TARIFAIRE

Elle prend en compte le quotient familial pour l'enseignement des adhérents et autorise un paiement échelonné de septembre à novembre.

LES LOCAUX :

Ils sont mis à disposition par la ville d'Aytré en fonction d'un planning d'occupation de salles établi par la coordinatrice au regard du nombre d'élèves inscrits des disciplines mises en œuvre.